

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**



Nombre de membres
du Conseil

Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 41

• supplés : 5

• représentés : 4

Votants : 45

Date de la convocation :
04 Février 2019

Secrétaire de séance :
Nadège LEFEBVRE

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 14 Février à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 04 FEVRIER 2019, s'est réuni à LE PLESSIER-ROZAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, DAULT (suppléante de M. RICARD), HALL, PETIT, LEFEBVRE, LAMBERT (suppléante de M. DALRUE), NANSOT, Messieurs BARRE, AMARA, COTTARD, DESROUSSEAUX, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, MONTAIGNE, HEBERT, DOVERGNE, TANGHE (suppléant de M. PALLIER), CRETEL (suppléant de M. SURHOMME), BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, TEN, DEPRET, HENNEBERT, VAN GOETHEM, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, VANDEVELDE, DRAGONNE, SZYROKI, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme PREVOST de M. VAN OOTEGHEM, M. AMARA de Mme MARCEL, M. BARRE de M. AUBRY et M. LAMOTTE de Mme ROUX.

● Absents excusés :

Mesdames MARSEILLE, ATTAGNANT et WU, Messieurs FRANCELE, PALLIER (représenté par M. TANGHE), SURHOMME (représenté par M. CRETEL), POTTIER, DUTILLEUX, MOURIER, JUBERT

● Absents non excusés :

Mesdames BLIN, BLONDEL, Messieurs DURAND, BOUCHER, DOUCHET, BINET, LECONTE, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, REMY, LEROY, PELTIEZ et CLEMENT.

Objet : GROUPEMENT DE COMMANDES – RESTAURATION COLLECTIVE SCOLAIRE ET ACM

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Vice-Président de la compétence Aménagement de l'Espace/Cadre de vie

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative au marchés publics, notamment son article 28

Vu la délibération du Conseil communautaire du 16 février 2017, relative au groupement de commandes-restauration collective scolaire et ALSH ;

Dans la mesure où le marché de prestations signé avec API, dans le cadre du précédent groupement de commandes, arrive à échéance le 31 août 2019 ;

Visant à coordonner, mutualiser et optimiser les achats, la CCALN propose de reconstituer un groupement de commandes pour le marché de prestations : Restauration collective scolaire et ACM (Accueils Collectifs de Mineurs) pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (reconductible 1 an)

En tant qu'organisatrice des Centres Animation Jeunesse, la CCALN propose un groupement.

En annexe, figure la convention constitutive du groupement de commandes. Les communes, syndicats, associations doivent décider de leur adhésion au groupement et signer la convention constitutive, approuvant ainsi les conditions de leur participation.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de créer un groupement de commandes portant sur un marché de prestations : restauration collective scolaire et ACM,
- Décide d'assurer le rôle de coordinateur de ce groupement de commandes en tant qu'organisateur des CAJ,
- Appelle les communes, syndicats scolaires, structures porteuses d'ACM du territoire de la CCALN à adhérer au groupement,
- Autorise le coordinateur à lancer le marché,
- Décide de désigner M. Pierre BOULANGER, comme représentant de la CCALN au sein de la CAO du groupement et président de cette CAO,
- Autorise le Président et le Vice-Président chargé de la compétence Aménagement de l'Espace à signer les documents en rapport avec cette décision ;

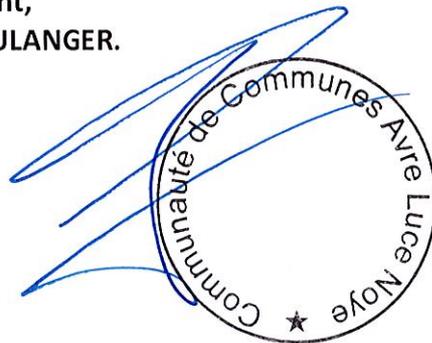
POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 14 FEVRIER 2019

A LE PLESSIER ROZAINVILLERS

Le Président,

Pierre BOULANGER.



Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 14/2/2019